

CRITERIUM D'ÉTÉ DE PETANQUE 2019

organisé par le R.Charles-Quint T.C. (section pétanque)

Règlement.

1. L'épreuve réunira cette année : RTC Hironnelle (2 équipes) - T.S.B. (2 équipes) - R.Charles-Quint TC (2 équipes) et B.N.B. soit 7 équipes au total.
2. Le Critérium 2019 se déroulera sous la forme d'un championnat.
Toutes les équipes se rencontreront, en aller – retour.
3. Une rencontre est disputée par 3 triplettes, qui se rencontrent toutes, en changeant de terrain à chaque match.
Le capitaine notera sur la feuille de match les 9 joueurs (nom, prénom) qui démarrent la rencontre ;
Il pourra ensuite, après le 1^{er} tour (ou même le 2d tour) ajouter une réserve par triplette.
Au total, chaque club pourra donc aligner 12 joueurs maximum par rencontre.
4. Tous les joueurs participants doivent **obligatoirement être affiliés au club** pour lequel ils jouent.
5. Tous les clubs rentreront avant le début de la compétition une liste **par équipe** des joueurs qui prendront part aux rencontres. Des noms pourront évidemment être rajoutés ultérieurement.
6. Un joueur pourra jouer maximum 3 rencontres dans l'équipe dont il ne fait pas partie au départ.
Après ces 3 participations, il ne pourra plus jouer **que** dans son équipe d'origine .
7. Le classement s'établira de la façon suivante :
On prendra en compte : 1° : les points de victoires (voir calcul ci-dessous)
2° : les victoires (de rencontre)
3° : les matchs gagnés
8. Rappel du calcul des points :
Au vainqueur de la rencontre : 3 pts, si victoire 9/0 – 8/1 ou 7/2 – au battu : 0 pt
Au vainqueur de la rencontre : 2 pts, si victoire 6/3 ou 5/4 - au battu : 1 pt
9. Pour l'édition 2019, la journée finale se déroulera le samedi 14 septembre 2019 : niveau sportif (mêlée géante regroupant des joueurs de toutes les équipes), *remise des prix et drink au R. Charles-Quint T.C.*
Le repas de clôture sera mis sur pied par la BNB (à BSports)
10. Le capitaine de l'équipe visitée se chargera de transmettre le résultat, ainsi que la feuille de match à l'organisateur (Charly : sms au 0495/244834 – mail : charlygilles@gmail.com - adresse : Clos des Musiciens, 1/8 à 1083 Bruxelles)
11. En cas d'intempéries, les clubs visités qui ne disposent pas d'une infrastructure couverte, prendront contact avec l'équipe visiteuse pour trouver une solution de remplacement .
Eventuellement inversion de la rencontre, autre date, refuge auprès d'un club doté de pistes couvertes.... Prévenir l'organisateur du changement , de la nouvelle date éventuelle.
Toutes les rencontres devront avoir été jouées au plus tard le 13 septembre 2019.
12. Les matchs se jouent en 13 pts ; on joue le cadre (càd boule sortie = boule éliminée).
13. A l'issue de chaque rencontre, il est souhaitable qu'un drink de l'amitié soit offert par l'équipe visitée, à l'équipe visiteuse.
14. Une PAF de 30 € sera demandée à chaque club (compte : BE53 0682 4174 6053) – 50 € si 2 équipes
15. Les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par l'organisateur.